

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITÉE  
T/PET.4/L.111  
9 mars 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA "CAMEROONS PEOPLE'S NATIONAL CONVENTION", BAMBENDA  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

A.A. Tamasang,  
Bafreng - Bamenda  
Cameroun méridional

4 février 1961

Au Secrétaire général de l'ONU, New-York (Etats-Unis)  
Au Secrétaire des colonies, Colonial Office, Londres.  
A l'Administrateur au Plébiscite du Royaume-Uni, Buea.  
Au Commissaire des Nations Unies au Plébiscite, Buea.

Plébiscite au Cameroun méridional : Actes de vandalisme du KNDP

Monsieur,

En vertu de la résolution 2013 (XXVI) du Conseil de tutelle des Nations Unies, un plébiscite doit avoir lieu au Cameroun méridional en vue de déterminer la situation politique future du pays. C'est là un événement qui ne se produit qu'une fois dans la vie d'un pays. Les habitants doivent, au préalable, être bien renseignés sur les modifications constitutionnelles envisagées et avoir toute possibilité d'exprimer leurs vues.

2. Dans moins de sept jours, ce petit territoire doit décider de son sort dans une atmosphère d'ignorance. Les habitants refusent de voir les faits, ils se laissent guider uniquement par leurs sentiments, et comme ils ne comprennent pas le but du plébiscite, nos compatriotes, hommes et femmes, se sont livrés à des actes de corruption, d'intimidation, de vandalisme, et ont attaqué sans raison les jeunes du pays qui ont le courage d'expliquer aux masses la signification du plébiscite.

3. Nous, les intéressés, nous savons fort bien que l'Autorité administrante n'a

pas pris, avant le plébiscite, toutes les précautions qu'exigeait la décision de l'Organisation des Nations Unies. Est-il concevable qu'un plébiscite puisse avoir lieu dans une atmosphère aussi trouble? On ne voit donc absolument pas comment des hommes qui ont toute leur raison se refusent à tenir compte des faits pour n'écouter que leurs sentiments. A quelques jours du plébiscite, personne ne sait au juste pourquoi on doit se rendre aux urnes et déposer un bulletin de vote qui décidera de l'avenir du pays.

4. Je sais que les agents qui participent à la campagne d'information sur le plébiscite font de leur mieux pour expliquer à la population en quoi consistent "les deux possibilités" entre lesquelles elle peut choisir; malheureusement pour eux, ces innocents ont été traités dans certaines parties de la division de Bamenda comme s'ils étaient des membres de l'opposition à la Législature du Cameroun méridional. Dans certaines régions, ils sont insultés et ridiculisés par les hommes de main du KNDP; cela s'est produit le dimanche 29 janvier 1961 à Bafreng ville dont est originaire le Premier Ministre Foncha, l'homme qui veut participer aux débats de l'ONU et qui dirige le gouvernement de notre infortuné territoire. Ce sont là des méthodes auxquelles ne peuvent recourir que des personnes irresponsables, incapables d'avoir une vue précise de leur propre avenir.

5. Un fait regrettable s'est produit : le KNDP a enjoint à ses adhérents de s'emparer des brochures intitulées : "Les deux possibilités" dont la couverture est grise et blanche, pour les détruire ensuite parce qu'elles ont été publiées par des membres du CPNC. A la suite de cet acte particulièrement odieux et répréhensible, la plus grande partie des brochures a été détruite sur le marché de Bafreng au moment où l'équipe de la campagne d'information sur le plébiscite s'est rendue dans la région. Dans ces conditions, nous nous demandons comment l'ONU pourra prendre au sérieux les résultats d'un plébiscite qui se déroulera dans une atmosphère de complète ignorance. Ensuite, les hommes de main du KNDP sont venus avec leur brochure intitulée : "Propositions constitutionnelles du KNDP en vue d'un Cameroun unifié" et ils ont cherché à faire croire au public qu'elle contenait le texte exact des arrangements conclus entre Foncha et Ahidjo. Pourquoi M. Foncha doit-il tromper les masses et pourquoi l'Autorité administrante permet-elle que cette brochure constitutionnelle illicite du KNDP continue à circuler?

Nous attendons avec le plus grand intérêt la réaction des autorités devant cette tentative délibérée de tromper les masses.

Je suis, Monsieur, votre humble pétitionnaire.

(signé : illisible)

Signé : A.A. Tamasang

Secrétaire exécutif de zone du CPNC.

-----